

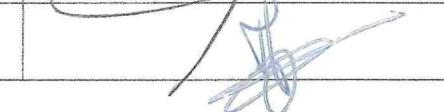
MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE
 (En application des articles L.19 et R.7 du code électoral)

Commune de plus de 1000 habitants dans laquelle deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

COMMUNE DE RIEULAY

NB : Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire ni être titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

A. Conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission

Nom de la liste :			
Titulaire Suppléant	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Titulaire 1 (obligatoire)	ATMAERE	ELISABETH	
Titulaire 2 (obligatoire)	LEBRUN	MARIE NOELLE	
Titulaire 3 (obligatoire)	MACKRE	JEAN MARC	
Suppléant 1 (facultatif)	DEFRETIN	MARJORIE	
Suppléant 2 (facultatif)	MAJORSZYK	ERIC	
Suppléant 3 (facultatif)	MATHON	ANNIE	

B. Conseillers issus de la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission

Nom de la liste :			
Titulaire Suppléant	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Titulaire 4 (obligatoire)	DARCQ	NADINE	
Titulaire 5 (obligatoire)	DOXIN	MARIE LAURE	
Suppléant 4 (facultatif)	DALLA COSTA	DAMIEN	
Suppléant 5 (facultatif)			

Je soussigné(e), maire de la commune de Rieulay, atteste que les conseillers municipaux nommés ci-dessus ne sont pas adjoints au maire et ne sont titulaires d'aucune délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

A 

Le 16 OCT. 2025

Visa du Maire




A retourner à pref-preparation-elections@nord.gouv.fr